

239. Fer en gueuse et en saumon, et rebuts de fonte de fer (1887). \$4 p. tonne.
240. Fer en maquettes, massets, loupes, barres puddlées, ou sous d'autres formes moins finies que le fer en barres, et plus avancées que le fer en gueuse, à l'exception des objets en fonte (1887)..... \$9 p. tonne.
241. Fil de fer et d'acier, galvanisé ou non, du calibre quinze et plus gros, non spécifié ailleurs (1887)..... 25 p. c.
242. Lames ou ébauches de lames de couteaux à l'état brut, sans manche, pour être soumises au procédé de l'électroplaque. 10 p. c.
243. Locomotives et autres machines à vapeur, chaudières et mécanismes composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, non spécifiés ailleurs..... 30 p. c.
 Pourvu que toute locomotive pesant avec son tender trente tonnes ou plus paie un droit de pas moins de (1887)..... \$2,000 chaq.
244. Fontes de fer malléables, et fontes d'acier non spécifiées ailleurs (1887) \$25 p. tonne
 mais pas
 moins que
 30 p. c.
245. Mousquets, carabines, et autres armes à feu et instruments de chirurgie (1887)..... 20 p. c.
246. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil, et tous autres clous en fer ou acier forgés, non spécifiés ailleurs, et fers à cheval, mule ou bœuf (1887)..... 1½ c. p. lb.
 mais pas
 moins que
 35 p. c.
247. Tôle d'acier et de fer combinés, et acier non spécialement énuméré ou spécifié (1887)..... 30 p. c.
248. Machines portatives, machines à battre et à séparer, manèges, scieries portatives et machines à planer le bois et leurs parties à toute phase de fabrication (1887)..... 35 p. c.
249. Pompes en fer rotatives, à jet continu, de citernes, de puits et foulantes..... 35 p. c.
250. Eclisses pour chemins de fer (1887)..... \$12 p. tonne.
251. Cornières, fer à côtes, formes de construction et section spéciales, en fer ou en acier laminé, pesant moins de vingt-cinq livres par verge linéaire, non spécifiés ailleurs (1887)..... ½ c. p. lb. et
 10 p. c.
252. Poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, formes de construction et section spéciales, en fer ou en acier laminé, ne pesant pas moins de vingt-cinq livres par verge linéaire (1887)..... 12½ p. c.
253. Poutres, poutrelles, chevrons, cornières, fer à côtes, ébauches d'œillets de barre faits d'après le procédé Kloman, en fer ou en acier laminé, ainsi que toutes autres pièces